Nations Unies S/PV.6771



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6771e séance

Mardi, 15 mai 2012, à 15 heures
New York

Président :	M. Mehdiyev	(Azerbaïdjan)
Membres :	Afrique du Sud	M. Laher
	Allemagne	M. Eick
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Alzate
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	Mme Le Fraper du Hellen
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Kumar
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Tatham
	Togo	M. Mbeou

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 9 mai 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/307)

12-33986 (F)





La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 9 mai 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/307)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la Serbie à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/307, qui contient une lettre datée du 9 mai 2012, adressée au Secrétaire général par le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, transmettant le quarante et unième rapport du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine.

Je donne maintenant la parole à M. Inzko.

M. Inzko (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter mon septième rapport en ma qualité de Haut-Représentant – le quarante et unième rapport du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine (voir S/2012/307).

Ce mois est particulièrement important pour la Bosnie-Herzégovine qui célébrera le 22 mai le vingtième anniversaire de son admission à l'ONU, en même temps que la Croatie et la Slovénie. Mais c'est également un mois particulier pour mon pays, l'Autriche, qui présidait le Conseil de sécurité au mois de mai il y a exactement 20 ans. Le 20 mai 1992, l'Ambassadeur autrichien d'alors, M. Peter Hohenfellner, qui présidait le Conseil de sécurité, avait proposé au Conseil qu'il adopte un projet de résolution recommandant à l'Assemblée générale que la Bosnie-Herzégovine soit admise à l'ONU (voir S/PV.3079). Au cours de la même séance, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 755 (1992) qui avalisait cette recommandation. Le Président du Conseil de sécurité, M. Peter Hohenfellner, a également prédit que « [t]ous les membres du Conseil sont persuadés que la Bosnie-Herzégovine apportera une importante contribution aux travaux de l'Organisation » (*S/PV.3079, p. 3*). Suite à cette recommandation historique, la Bosnie-Herzégovine a été admise, par le biais de la résolution 46/237 de l'Assemblée générale, qui a été adoptée sans être mise aux voix il y a 20 ans, le 22 mai 1992, en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Je saisis cette occasion pour féliciter sincèrement la Bosnie-Herzégovine, et je suis très heureux que – comme cela avait été prédit il y a 20 ans – la Bosnie-Herzégovine apporte effectivement une importante contribution aux travaux de notre organisation, qui s'est récemment manifestée par son mandat fructueux en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité.

Je saisis également cette occasion pour féliciter la Croatie et la Slovénie. En Slovénie, la date d'admission au sein de l'Organisation des Nations Unies est même célébrée sous le nom de Journée de la diplomatie slovène. Ces anniversaires sont un moment de réflexion. A posteriori, nul ne peut nier que la Bosnie-Herzégovine a parcouru un long chemin, mais il est également indéniable que le pays a encore du chemin à parcourir avant d'avoir accompli sa tâche. Dans le même temps, je suis très heureux d'annoncer que 2012 a bien commencé et que des signes de changement positif sont visibles dans le pays. Je vais informer le Conseil des progrès les plus notables accomplis ces derniers mois, dont j'estime qu'ils donnent véritablement lieu d'espérer que 2012 peut être une bonne année pour la Bosnie-Herzégovine.

Le 10 février – plus de 16 mois après les élections – un gouvernement de l'État a finalement été formé; il est présidé par un Croate. Le Gouvernement est fondé sur une coalition composée des six principaux partis. Je suis ravi de ce résultat car j'ai toujours insisté sur le fait qu'il importait de respecter le principe de roulement ethnique des premiers ministres entre les mandats. En conséquence, le

Premier Ministre actuel appartient au peuple constitutif des Croates de Bosnie. D'ailleurs, il a entamé son mandat de la meilleure des manières. Si les autorités n'avaient pas suivi le principe de roulement cette fois-ci, il serait extrêmement difficile de rétablir ce qui est, pour la Bosnie-Herzégovine, une procédure d'une importance capitale.

En outre, j'ai toujours plaidé pour que ce soit aux six partis qui composent le Conseil des ministres, compte tenu de l'appui qu'ils reçoivent pendant les élections, qu'incombe la responsabilité principale de former le gouvernement et de faire progresser le pays. J'encourage les partis à agir en ce sens, mais j'ai également indiqué clairement que c'est à eux qu'il revient de former un gouvernement et que la communauté internationale n'interviendra pas. La formation du gouvernement a été précédée par l'adoption de deux lois au niveau de l'État attendues de longue date – la loi relative à l'aide de l'État et la loi relative au recensement, qui sont toutes les deux importantes dans le cadre du processus d'accession à l'Union européenne (UE).

Ensuite, le 9 mars, les dirigeants des six principaux partis ont conclu un accord politique concernant deux des questions qui ont été définies comme des conditions à remplir en vue de la fermeture de mon bureau : celle des problèmes de propriété et d'utilisation des biens militaires, et la question plus générale des problèmes de propriété et d'utilisation des biens publics. Globalement, l'accord signé le 9 mars entre les dirigeants des partis constitue une avancée et suscite un réel espoir de progrès. Qui plus est, les progrès accomplis s'agissant du règlement des problèmes concernant les biens militaires contribueraient à jeter les bases de la pleine participation de la Bosnie-Herzégovine au Plan d'action pour l'adhésion de l'OTAN – initiative que j'ai toujours appuyée fermement. J'espère que d'ici quelques jours, nous entendrons des échos positifs du sommet de Chicago. Cela donnerait une impulsion réelle à la Bosnie-Herzégovine et montrerait au pays qu'il est possible de progresser sur la voie euro-atlantique. Bien évidemment, le pas à franchir est la mise en œuvre. Nous attendons maintenant que l'État et les autorités mettent en œuvre leur accord.

Outre les progrès accomplis s'agissant des biens militaires et publics, le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix se penche actuellement sur la question de l'avenir du régime de supervision internationale dans le district de Brčko. Cette question fait partie des cinq objectifs et des deux conditions fixés en vue de la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. Mon bureau encouragera et appuiera les autorités nationales pour favoriser le progrès, mais je ne ferai pas le travail à leur place. Ces temps sont révolus. La réalisation des progrès incombe exclusivement aux institutions nationales.

Ceci s'applique également à la mise en œuvre de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Sejdić et Finci*, qui exige que la Bosnie-Herzégovine modifie la manière dont les membres de la présidence et les représentants à la Chambre des peuples sont élus. Il importe que la Bosnie-Herzégovine progresse vers le règlement de cette question en vue de son adhésion à l'UE, mais il importe avant tout de régler cette question car elle touche aux droits de l'homme et à l'état de droit. Je saisis cette occasion pour exhorter de nouveau tous les dirigeants à en faire davantage pour conclure un accord.

Tous les faits encourageants que je viens de mentionner sont le résultat de la décision des responsables politiques, qui ont finalement choisi de s'asseoir autour d'une table pour se parler. C'est si simple, et pourtant si difficile. Dans le même temps, la Bosnie-Herzégovine continue de bénéficier d'un climat régional favorable auquel le Président et le Ministre des affaires étrangères de la Croatie, M. Josipović et M. Pusić, ainsi que le Président de la Serbie, M. Tadić, contribuent largement. Le rôle joué par le Monténégro en tant que troisième voisin dans cet environnement régional favorable s'est également avéré extrêmement constructif.

Ainsi, aujourd'hui, la Bosnie-Herzégovine a mis en place pour la première fois depuis longtemps un processus politique fondé sur le dialogue et la volonté de compromis. Ce retour longtemps attendu du dialogue politique, de la concertation et du compromis est une très bonne nouvelle. Si ce processus est entretenu et développé – si les dirigeants bosniens honorent les engagements qu'ils ont pris – l'année 2012 pourrait alors être synonyme de percée sur la voie de la pleine intégration aux institutions euro-atlantiques. Quoi qu'il en soit, elle a commencé de manière très prometteuse.

Dans le même temps, compte tenu de mon mandat, je me dois également de mentionner les faits peu encourageants. Parallèlement à cette dynamique favorable, nous continuons d'observer une dynamique créée par des programmes politiques polémiques

poursuivis ces six dernières années. Un certain nombre de remises en question troublantes de l'Accord de Dayton et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine ont été constatées au cours de la période considérée, notamment une série de déclarations qui remettent en question le statut de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État. Les citations concernées et les détails de ces événements figurent dans mon rapport. Ce sont des aspects regrettables d'une situation politique autrement positive en Bosnie-Herzégovine, et nous devons continuer d'en tenir compte. Compte tenu de mon mandat, je dois prendre ces problèmes au sérieux.

Une autre question que je surveille de près est la question du budget de l'État. Le budget de l'État pour 2011 n'a été adopté qu'en 2012, et nous attendons toujours l'adoption du budget pour 2012 et la mise en place d'un cadre fiscal global pour la période 2012-2014. Le budget pour 2012 a été adopté en première lecture par la Chambre des représentants. Je me félicite sincèrement de cette avancée, et j'espère que le Parlement conclura rapidement cette tâche afin que nous puissions enfin établir un budget national. Il reste à voir l'impact qu'aura le budget, qui est inférieur au dernier budget ordinaire adopté pour 2010, sur le fonctionnement des institutions nationales. Nous espérons cependant que les fonctions de base de l'État, notamment celles qui sont pertinentes pour l'intégration du pays à l'UE et à l'OTAN, pourront être maintenues.

Cette année est une année électorale, et elle s'accompagnera de défis qui lui sont propres. Les règles électorales établies pour Mostar et Srebrenica ont fait l'objet de débats enflammés et pourraient bien donner le ton de la campagne électorale. Ces deux villes sont spéciales et exigent une attention continue de notre part. Mon bureau accentuera certainement ses efforts en 2012 pour permettre aux deux communautés d'aller de l'avant, dans l'intérêt des citoyens qui vivent dans ces villes, et pour contribuer à la création de conditions propices à la coexistence autonome des générations futures.

Bien que j'aie fait état de ces difficultés et de ces problèmes, je ne souhaite en aucun cas diminuer l'importance des signes bien réels et longtemps attendus de progrès politique que semble produire la dynamique de l'intégration européenne. Dans le même temps, je tiens à rappeler que la Bosnie est un pays très particulier à l'histoire récente troublée. Elle a besoin d'une approche spécifique et adaptée. Nous ne devons pas l'oublier au moment où nous envisageons l'avenir.

La Constitution bosnienne ayant été rédigée dans le cadre de l'Accord de paix, la dimension « Dayton » sera toujours présente sous une forme ou une autre en Bosnie-Herzégovine. Néanmoins, il est essentiel de continuer de renforcer régulièrement la dimension « Union européenne » car l'intégration euro-atlantique est l'avenir de la Bosnie-Herzégovine, son seul avenir. Il va sans dire que je respecte pleinement cette trajectoire et l'appuie sans réserve.

Mon vœu est que le pays puise des forces au vu de tout le chemin parcouru ces 20 dernières années et que cette réalité encourage les dirigeants politiques à s'acquitter de leurs responsabilités vis-à-vis de leurs concitoyens et, oserais-je le dire, envers la communauté internationale.Étant donné l'énorme investissement consenti au fil des ans par la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine, il n'est que naturel que nous attendions quelque chose en retour des dirigeants et des autorités politiques de Bosnie-Herzégovine. Elles ont, ces six derniers mois, apporté la preuve qu'elles pouvaient faire des progrès; il nous faut, maintenant, en voir davantage.

Je voudrais terminer sur trois observations. Premièrement, les événements récents donnent lieu d'espérer de véritables progrès, mais ce n'est que le début. Il nous faut voir bien davantage, en termes de résultats concrets, et je l'escompte tout à fait. L'année 2012 peut marquer un progrès décisif du pays dans son cheminement vers la pleine intégration euro-atlantique. L'adhésion à l'OTAN et à l'Union européenne constitue les deux étapes d'un même parcours pour la Bosnie-Herzégovine. Elles sont complémentaires et je les appuie pleinement toutes les deux.

Deuxièmement, nous ne pouvons ignorer qu'il subsiste des obstacles à l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine. Nous devons être équipés pour les surmonter. Ainsi, nous appuierons également les efforts des forces qui, dans le pays, souhaitent progresser et avancer dans la voie de l'intégration euro-atlantique.

Troisièmement, notre unité fait notre force, je veux parler de l'unité de la communauté internationale. La Bosnie-Herzégovine pourrait nous servir de modèle en illustrant de quelle manière la communauté internationale peut œuvrer de concert avec efficacité et parler d'une seule voix. Cela a déjà été le cas sur le terrain, à Sarajevo. Peter Sørensen, le nouveau Représentant spécial de l'Union européenne, a brillamment commencé son mandat en Bosnie-

Herzégovine. Assurons-le de tout notre soutien. Lui et moi, ainsi que nos bureaux respectifs, avons établi une bonne collaboration. Je suis prêt à continuer de coopérer avec lui et tous les autres acteurs, y compris le Conseil de sécurité, car je suis convaincu que nous obtiendrons de bons résultats aussi longtemps que nous resterons unis.

Nous avons parcouru beaucoup de chemin ces 20 dernières années et investi une énergie et des ressources considérables. Maintenons cet engagement et faisons en sorte de mener à bien notre mission en Bosnie-Herzégovine. Nous pouvons le faire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Inzko de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

Mme DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à souhaiter de nouveau la bienvenue au Conseil de sécurité au Haut-Représentant, M. Inzko. Je le remercie de son exposé très complet, et de son travail à l'appui de l'Accord de paix de Dayton.

Les États-Unis restent attachés au succès de la Bosnie-Herzégovine, où nous avons, avec nos alliés de l'Union européenne, beaucoup investi durant les 16 années qui ont suivi la signature de l'Accord de paix de Dayton. Nous estimons très encourageants les progrès réalisés ces derniers mois et nous espérons que les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine poursuivront sur cette lancée pour surmonter les derniers obstacles qui demeurent sur la voie de l'intégration euro-atlantique, et mettre en place des institutions de gouvernement qui assurent à tous les citoyens, indépendamment de leur appartenance ethnique, le bénéfice de résultats concrets.

Je voudrais faire trois observations en réaction au rapport du Haut-Représentant, M. Inzko (voir S/2012/307).

Premièrement, les États-Unis se félicitent des progrès importants réalisés par la Bosnie-Herzégovine dans la mise en place d'un Gouvernement national depuis le dernier rapport (voir S/2011/682). Nous saluons la diligence avec laquelle le nouveau Gouvernement assume ses responsabilités, y compris l'adoption du budget de l'État et la mise en œuvre des réformes demandées par l'Union européenne. L'adoption par l'Assemblée parlementaire de deux textes de loi essentiels exigés par l'Union européenne, la loi sur l'aide publique et la loi relative au recensement de 2013 concernant la population, les ménages et les logements, constitue également un jalon appréciable et décisif dans la voie d'une pleine intégration à l'Union européenne. Toujours dans cette optique, nous engageons la Bosnie-Herzégovine à appliquer l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Sejdić et Finci* c. *Bosnie-Herzégovine*, afin de permettre l'entrée en vigueur de l'Accord de stabilisation et d'association de l'Union européenne. Les États-Unis appuient fermement un engagement accru de l'Union européenne dans le cadre du mandat de son Représentant spécial, Peter Sørensen. Le Bureau du Haut-Représentant et l'Union européenne se complètent dans leur rôle important d'aide au peuple bosnien quant à la voie à suivre. Nous nous félicitons de leur excellente coopération sur le terrain.

Deuxièmement, nous partageons l'avis positif du Haut-Représentant au sujet de l'accord politique signé le 9 mars sur les principes à suivre pour régler les problèmes de propriété et d'utilisation des biens militaires et publics. Nous exhortons la Bosnie-Herzégovine à appliquer au plus vite la partie de l'accord relative aux biens de défense, en les enregistrant, afin de remplir les conditions fixées par l'OTAN pour une participation à son plan d'adhésion. L'application des accords liés aux biens d'État et aux biens de défense permettrait d'atteindre deux des cinq objectifs et deux conditions correspondant aux critères fixés par le Conseil de mise en œuvre de la paix pour que le Bureau du Haut-Représentant puisse être fermé. Tant que ces cinq objectifs et ces deux conditions ne sont pas remplis, il est absolument essentiel que le Bureau reçoive les ressources et l'appui politique nécessaires pour pouvoir s'acquitter de son mandat au titre de l'Accord de paix de Dayton.

Troisièmement, les États-Unis restent déterminés à préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Nous restons profondément préoccupés par les propos actuels remettant en cause la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine et cherchant à revenir sur les réformes déjà engagées. Le dernier rapport du Haut-Représentant met en exergue les déclarations nationalistes que ce cessent de faire de hauts responsables de la Republika Srpska, qui reconnaissent avoir délibérément fait obstruction aux institutions de Dayton et évoquent une dissolution de l'État. De telles déclarations ne font rien pour faire avancer le pays et sont inadmissibles.

Au lieu de s'en prendre à l'Accord de paix de Dayton et au fondement constitutionnel de l'État, nous espérons que toutes les parties continueront de participer au dialogue politique afin de répondre aux besoins de tous les citoyens bosniens. À cet égard, il est impératif que les Bosniens œuvrent ensemble, de manière responsable, avant les élections municipales d'octobre, pour contribuer à la réconciliation et renforcer les institutions démocratiques bosniennes.

Comme l'a déclaré notre Secrétaire d'État, Mme Clinton, en juillet 2010, à l'occasion du quinzième anniversaire du génocide de Srebrenica,

> « une Bosnie-Herzégovine prospère, libre et unifiée est le monument le plus digne qui puisse être élevé en l'honneur de ceux qui ont perdu la vie à Srebrenica, et la meilleure garantie qui soit contre toute reproduction d'une telle tragédie à l'avenir ».

Mme Le Fraper du Hellen (France) : Je voudrais remercier le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Inzko, de son exposé. Ses propos sur l'unité de la communauté internationale trouvent bien sûr un plein écho auprès de la France.

Je m'associe également à la déclaration qui sera faite par M. Mayr-Harting au nom de l'Union européenne.

Une période de 15 mois, durant laquelle un gouvernement sortant n'a fait qu'expédier les affaires courantes, s'est achevée en Bosnie-Herzégovine. La situation sur le terrain est restée calme et stable, en dépit de la rhétorique nationaliste prétendant remettre en cause la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Hélas, le processus de réformes et de consolidation des structures du pays a trop longtemps marqué le pas.

Mais aujourd'hui, comme l'a d'ailleurs souligné M. Inzko, la constitution d'un gouvernement conduit par le Premier Ministre, M. Bevanda, le vote des lois sur le recensement et les aides de l'État et l'accord trouvé le 9 mars sur la répartition entre État central et entités des propriétés de l'État et de la défense sont autant de décisions qui remettent le pays sur la voie de l'intégration euro-atlantique. Des progrès ont également été faits dans l'établissement d'un budget pour 2012 et d'un cadre budgétaire pour 2012-2014.

M. Bevanda, en indiquant dans son discours d'investiture que la perspective de l'intégration européenne de son pays et surtout l'entrée en vigueur d'un accord de stabilité et d'association seraient les priorités de son gouvernement, mérite tous nos encouragements. Nous invitons les autorités bosniennes à poursuivre leurs efforts en vue de mettre en conformité leur Constitution avec la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Nous les encourageons également à préparer dans les meilleures conditions les élections municipales du 7 octobre 2012 et à trouver des compromis durables s'agissant de situations locales spécifiques, telles que Srebrenica.

Je salue aussi, à l'instar de M. Inzko, les efforts déployés depuis septembre par M. Peter Sørensen, Représentant spécial et Chef de la délégation de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, qui a contribué à ces progrès pour l'avenir européen de la Bosnie-Herzégovine. L'engagement de l'Union européenne porte ses fruits et devra se poursuivre.

En Bosnie-Herzégovine comme dans tous les théâtres sur lesquels le Conseil est engagé, il est important que l'ONU adapte sa présence à l'évolution de la situation politique et de sécurité. L'Union européenne, pour sa part, l'a compris en adaptant sa présence civile et militaire. Le Bureau du Représentant spécial va être encore renforcé cet été, notamment en matière d'état de droit. Les effectifs de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne et de l'opération Althea vont au contraire être réduits et se recentrer sur la formation et le conseil aux forces armées bosniennes, tout en conservant, bien entendu, les moyens de prendre en charge, le cas échéant, des tâches en soutien des autorités bosniennes.

Le constat d'une situation de sécurité calme sur le terrain depuis plusieurs années, les progrès dans le dialogue politique et les réformes, y compris vers la réalisation des cinq objectifs et de deux conditions fixés par le Conseil de mise en œuvre de la paix en 2008, justifient l'engagement renforcé de l'Union européenne et plaident pour poursuivre la reconfiguration de la présence internationale en Bosnie-Herzégovine.

Le Haut-Représentant, qui est le garant des accords de paix au nom de la communauté internationale, son action et son dialogue avec les représentants politiques ont tout notre soutien. Sa mission et ses moyens doivent naturellement évoluer en fonction de la situation. Nous espérons qu'un premier pas en ce sens pourra être fait lors de la réunion du Comité directeur du Conseil de mise en

œuvre de la paix qui va se tenir à Sarajevo la semaine prochaine. Un premier pas serait de décider la fin de la supervision internationale sur le district de Brčko.

Cinq mois après l'adoption des conclusions claires sur la réduction du Bureau du Haut-Représentant en Bosnie-Herzégovine par le Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Union européenne, le 5 décembre 2011, il est temps de passer aux actes. Nous devons recentrer l'action du Bureau, en veillant à sa complémentarité avec l'action de l'Union européenne.

Dans ce contexte et en conclusion, je réaffirme notre attachement à l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Ce pays s'est tourné, comme d'autres dans les Balkans, vers l'Union européenne et ses valeurs. Il a démontré aussi très récemment en tant que membre du Conseil de sécurité, qu'il était un membre responsable de la communauté internationale et de l'Organisation des Nations Unies. Il est devenu un élément important de la stabilité régionale, comme il l'a démontré en accueillant en avril la Conférence internationale des donateurs pour des solutions durables en faveur des réfugiés et des déplacés internes. Alors que nous venons de commémorer, entre autres anniversaires, le triste anniversaire du début du siège de Sarajevo, nous ne pouvons que nous féliciter du chemin parcouru depuis ces années terribles.

M. Laher (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Une fois de plus, l'Afrique du Sud souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité à M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, et nous le remercions de son exposé très complet.

Nous voudrions féliciter la Bosnie-Herzégovine à l'occasion du vingtième anniversaire de son adhésion à l'Organisation des Nations Unies, qui sera célébré prochainement.

Nous avons constaté des progrès sensibles au cours de la période à l'examen et nous espérons qu'ils sont de bon augure pour le règlement des questions en suspens en Bosnie-Herzégovine. Nous nous félicitons de ce qu'après 16 mois passés sans gouvernement, l'Assemblée parlementaire ait nommé un conseil des ministres le 10 février. Nous nous félicitons également de la signature d'un accord sur les biens militaires et publics, le 9 mars. Ces faits marquent une évolution vers la réalisation de deux des objectifs du programme 5+2, élaboré par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, n'ayant pas encore été atteints. Nous espérons que grâce à ces accords importants, le pays pourra désormais s'employer à s'acquitter des obligations restantes au titre du programme 5+2. À cet égard, ma délégation appelle toutes les parties à s'engager activement pour mener à bien ce processus, ce qui permettra au peuple de Bosnie-Herzégovine de prendre pleinement en charge le destin de son pays.

À notre avis, la paix et la stabilité en Bosnie-Herzégovine sont conditionnées par un certain nombre de facteurs. Il est impératif que toutes les parties respectent l'état de droit et les instruments juridiques sur lesquels se fondent les structures politiques du pays. Les responsables politiques et la présence internationale doivent continuer à prendre en compte l'équilibre sur lequel reposent l'Accord de paix de Dayton et les structures politiques qui en ont découlé, et à tout mettre en œuvre pour veiller à ce que cet équilibre soit respecté et préservé.

Ma délégation a relevé que le budget pour 2011 avait été adopté à la fin de l'an dernier et elle encourage toutes les parties à faire preuve d'un esprit de compromis et à œuvrer pour que le budget pour 2012 soit adopté dans les plus brefs délais, afin que le pays puisse s'attaquer aux difficultés économiques, notamment les piètres perspectives en matière de croissance et le taux de chômage élevé.

Il convient de se rappeler que l'Accord de paix de Dayton doit être remplacé par une constitution permanente en Bosnie-Herzégovine. Toutes les parties doivent s'engager en faveur de la réforme constitutionnelle, qui a pour objectif de mettre en place des structures étatiques fortes et représentatives.

Il n'est pas possible de réaliser des progrès significatifs en vue d'instaurer une paix et une stabilité durables sans un dialogue constructif entre les nombreux groupes et entités ethniques, et entre les différentes structures bosniennes et le Haut-Représentant. Ce n'est que par le dialogue politique qu'il sera possible de résoudre les questions en suspens, notamment la réforme de la Constitution et l'adoption du budget de l'État pour 2012. Il convient également de décider si le Bureau du Haut-Représentant devra fermer sitôt remplis les objectifs et les conditions préalables fixés par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix.

La réconciliation devrait être l'objectif ultime de la poursuite du dialogue. Un aspect essentiel pour la réconciliation est la volonté de toutes les parties de

lutter contre l'impunité en traduisant en justice les personnes accusées de crimes de guerre. Nous appelons le Gouvernement à doter les organismes chargés de cette tâche des ressources nécessaires à cette fin.

Ma délégation réaffirme que les discours provocateurs, nationalistes ou de désunion et les actions visant à porter atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'État bosnien ainsi qu'à l'autorité du Haut-Représentant, hypothèquent la réconciliation. Nous appelons toutes les parties à s'abstenir d'actes susceptibles de fragiliser davantage les institutions de l'État ou de prolonger les tensions actuelles.

Pour terminer, ma délégation encourage toutes les parties en Bosnie-Herzégovine à s'engager de nouveau à s'acquitter de toutes leurs obligations au titre des accords de paix. La volonté politique est essentielle pour avancer sur la voie de la paix, de la stabilité et de la réconciliation à long terme. En tant que membre du Conseil de sécurité, l'Afrique du Sud demeure décidée à s'acquitter de sa tâche à l'appui des efforts de la Bosnie-Herzégovine.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, de son exposé.

Actuellement, la situation en Bosnie-Herzégovine est calme dans l'ensemble. La Chine se félicite des progrès accomplis par la Bosnie-Herzégovine pour préserver la paix, réaliser la réconciliation nationale, remettre sur pied son économie et établir l'état de droit. Nous accueillons avec satisfaction les accords conclus entre les parties grâce au dialogue et à la consultation, la formation du Conseil des ministres et la signature d'un accord sur la propriété des biens militaires et publics.

La Chine respecte l'indépendance, la souveraineté, l'unité nationale et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que le choix fait par son peuple pour l'avenir de son pays. Nous plaidons en faveur de la coexistence harmonieuse de ses nombreux groupes ethniques dans la quête du développement pour tous. Nous espérons que les différents groupes ethniques de la Bosnie-Herzégovine seront guidés par le bien-être et les intérêts à long terme de leur pays. Nous espérons également qu'ils s'attacheront à régler leurs différends par le dialogue et le renforcement de la confiance politique mutuelle, à promouvoir la réconciliation nationale, à mettre en œuvre l'Accord de paix de Dayton et à accélérer les progrès dans tous les domaines.

La Chine se félicite des efforts déployés par le Haut-Représentant Inzko pour promouvoir le processus politique dans le pays. Nous espérons que, conformément à son mandat, il continuera de jouer un rôle positif et constructif dans l'application de l'Accord de paix de Dayton. Nous avons pris note de la décision de réduire les effectifs de la Force de l'Union européenne (EUFOR). Nous espérons que l'EUFOR élargira son appui aux forces armées de Bosnie-Herzégovine afin que le pays puisse bientôt assumer la responsabilité totale de la préservation de sa souveraineté, de sa sécurité et de sa stabilité.

Le maintien de la paix et de la stabilité dans le pays et la promotion de la croissance socioéconomique revêtent un intérêt commun pour toutes les parties concernées. Dans le même temps, la question de la Bosnie-Herzégovine est complexe et sensible. Elle ne concerne pas seulement le pays lui-même, mais également la paix et la stabilité de toute la région des Balkans. Lorsqu'elle traite de cette question, la communauté internationale doit faire preuve de prudence et écouter attentivement les vues et préoccupations de tous les pays. La Chine travaillera avec toute la communauté internationale et continuera de fournir appui et assistance, dans la limite de ses moyens, pour aider le pays à parvenir à une paix, à une stabilité et à un développement durables.

M. Tarar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous voudrions nous associer aux autres membres du Conseil et remercier le Haut-Représentant Valentin Inzko de son rapport (voir S/2012/307) et de l'exposé qu'il a présenté cet après-midi.

Le Pakistan est pleinement attaché à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Nous appuyons donc tous les efforts pour renforcer l'État au niveau national, tout en préservant les droits et les privilèges de toutes les entités communautaires. Il importe que toutes les parties reconnaissent et respectent les cadres internationaux et juridiques relatifs à la répartition des pouvoirs.

Nous nous félicitons des évolutions positives et des progrès enregistrés au cours de la période à l'examen, notamment la formation du Gouvernement à la tête de l'État et l'adoption du budget pour 2011. Les autorités doivent maintenant se concentrer sur le développement économique du pays, qui a pâti, entre autres facteurs, de la longue impasse au sujet de la

formation du Gouvernement et de l'adoption du budget. Sur fond de piètres perspectives de croissance, la détérioration de la situation budgétaire du pays et le taux de chômage élevé nécessitent une action énergique de la part des autorités, appuyées par la communauté internationale.

L'accord conclu sur les principes à suivre pour régler les problèmes de propriété et d'utilisation des biens militaires et publics est un fait nouveau important. Nous espérons que des progrès seront accomplis dans l'application de l'accord, qui suppose l'adoption des dispositions juridiques nécessaires et la conclusion d'accords intergouvernementaux distincts.

Le Pakistan fait sienne la préoccupation exprimée dans son rapport par le Haut-Représentant face à la persistance du nationalisme et aux discours de certains remettant en question l'Accord de paix de Dayton et en particulier la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays. Les agissements politiques et les actions juridiques intentées pour contester les institutions, les compétences et les lois au niveau de l'État, ainsi que l'autorité conférée au Haut-Représentant, dont le rapport fait état, sont une autre source de grave préoccupation. Ces actions peuvent vicier l'atmosphère et mettre en péril les perspectives de coexistence pacifique à long terme. Il convient donc d'éviter les attaques orchestrées contre l'Accord de paix de Dayton et les arrangements institutionnels qu'il prévoit, ainsi que toute rhétorique de nature à créer des divisions.

Nous exhortons les dirigeants bosniens à régler leurs différends par le dialogue. Le Bureau du Haut-Représentant doit jouer un rôle de facilitateur à cet égard. Nous prenons note du fait que, malgré des signes encourageants concernant deux d'entre elles, aucune des obligations restantes parmi les cinq objectifs et les deux conditions préalables à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant n'a été remplie pendant la période à l'examen. Dans ces circonstances, il est tout à fait logique et indispensable que le Haut-Représentant poursuive son travail important, appuyé par un bureau doté des ressources suffisantes.

Le Pakistan appuie tous les efforts visant à créer un climat sûr en Bosnie-Herzégovine et espère sincèrement que les dirigeants politiques uniront leurs forces, dans un esprit de dialogue et de coopération, pour relever les défis politiques et économiques auxquels est confronté le pays. Nous espérons voir de nombreuses autres avancées d'ici à la publication du prochain rapport du Haut-Représentant.

M. Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Je voudrais souhaiter la bienvenue au Haut-Représentant, l'Ambassadeur Valentin Inzko, et lui exprimer les remerciements et l'appui du Portugal pour le travail important et exigeant qu'il accomplit, avec son bureau, au service de la paix et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine. Je le remercie également de son rapport très complet (voir S/2012/307).

Le Portugal fait tout naturellement siennes les vues exprimées dans la déclaration qui sera prononcée plus tard par le représentant de l'Union européenne, mais je voudrais mettre en exergue quelques questions qui préoccupent particulièrement mon pays.

La Bosnie-Herzégovine a déployé des efforts importants pour surmonter l'impasse politique qui a suivi les élections d'octobre 2010 et a eu des conséquences négatives sur l'élaboration de ses politiques nationales, sur ses progrès vers la réalisation du programme 5+2 conditionnant la fermeture du Bureau du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, et sur son intégration dans l'Union européenne et l'OTAN. Il convient, à cet égard, de saluer et d'encourager vivement l'attitude constructive dont ont fait montre les dirigeants politiques et les autorités concernées, afin que la dynamique créée en faveur de l'adoption des réformes nécessaires ne s'essouffle pas.

Parmi ces réformes, les réformes économiques revêtent une importance particulière, étant donné la situation difficile dans laquelle se trouve le pays. Dans ce contexte, nous réaffirmons qu'il faut d'urgence adopter le budget de l'État pour 2012 et le cadre budgétaire global pour 2012-2014, car ils contribueraient à renforcer la stabilité socioéconomique de la Bosnie-Herzégovine, et, par voie de conséquence, la paix et la sécurité dans toute la région. Comme nous l'avons vu ces derniers mois, les difficultés auxquelles se heurtent la structure budgétaire de la Bosnie-Herzégovine à tous les niveaux menacent directement le fonctionnement et la viabilité du Gouvernement fédéral et risquent de créer de nouveaux obstacles pour un gouvernement – et, de fait, tout un pays – qui est confronté à une situation très complexe à cet égard.

Pour terminer, la communauté internationale, en particulier l'Union européenne, doit rester pleinement engagée aux côtés de la Bosnie-Herzégovine. Nous

nous félicitons du renforcement de la présence de l'Union européenne dans le pays et nous appuyons les forces de l'Union européenne, notamment la Mission de police de l'Union européenne, dont les fonctions seront bientôt assumées par le Représentant spécial de l'Union européenne et par la Force de maintien de la paix de l'Union européenne, déployée dans le cadre de l'opération Althea, dont la mission et la présence continuent de revêtir, selon nous, une importance capitale pour la Bosnie-Herzégovine. Nous gardons également à l'esprit les débats en cours sur la reconfiguration de la présence internationale afin de tenir compte des besoins spécifiques de la Bosnie-Herzégovine et d'y répondre de manière appropriée, constructive et ouverte.

M. Loulichki (Maroc) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie Herzégovine, pour la présentation de son rapport sur la situation en Bosnie-Herzégovine (voir S/2012/307) et les progrès dans la mise en œuvre des Accords de paix, et l'assurer de tout notre appui.

Le débat du Conseil de sécurité d'aujourd'hui se tient à un moment important de l'histoire de la Bosnie-Herzégovine, car il coïncide avec l'anniversaire de l'admission de ce pays au sein de l'ONU. M. Inzko nous a indiqué, avec beaucoup d'éloquence et de passion, toute la symbolique attachée à cet événement.

Le dernier rapport du Haut-Représentant intervient dans un contexte politique national difficile, mais qui enregistre toutefois des évolutions significatives encourageantes, allant de la formation d'un nouveau conseil des ministres à l'adoption du budget, en passant par l'accord sur les questions des biens militaires et publics ou encore l'adoption des lois relatives au recensement, à l'aide de l'État et à la répartition des biens. Ces accords sont révélateurs d'un esprit de dialogue et de compromis, de conciliation, que nous saluons et qui est de bon augure pour l'avenir de ce pays et pour l'ensemble de la région. Les progrès accomplis jusqu'à présent sont malheureusement entachés par de réelles menaces, y compris celle ciblant l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, l'annulation des lois et règlements adoptés au niveau fédéral ou encore la non-reconnaissance par certaines régions des autorités fédérales. Ces agissements, s'ils persistent, risquent de compromettre les efforts de la nation bosnienne ainsi que ceux de la communauté internationale, engagée depuis les Accords de Dayton à remettre ce pays sur la voie de la paix, de la réconciliation et de la concorde.

Nous lançons par conséquent un appel aux différents acteurs de la vie politique bosnienne, en vue de s'abstenir de tout discours ou agissement susceptible de saper le processus de réconciliation nationale en cours et les efforts que fournissent les autorités bosniennes tendant à construire un pays viable et paisible. Il n'est dans l'intérêt d'aucune communauté d'exacerber les tensions et de semer la discorde et la division, au moment où la Bosnie-Herzégovine a besoin d'unité et de solidarité des communautés qui la composent pour pouvoir relever les défis immenses de reconstruction et de développement.

Pour avoir été Ambassadeur accrédité en Bosnie-Herzégovine entre 1995 et 1999, j'ai pu mesurer l'ampleur des destructions et des souffrances de l'après-guerre, mais en même temps j'ai été également témoin de l'esprit d'ouverture, de tolérance et de l'amour de la vie de ce peuple. Le Maroc a toujours cru fermement à la paix dans cette région, et il y a contribué et y contribue encore. Il s'agit d'une paix difficile à établir et longue à consolider, mais une paix tellement indispensable et salutaire pour chacun des peuples de la région.

Un long chemin a été parcouru par la jeune République de Bosnie-Herzégovine sur la voie de la réconciliation et de la consolidation d'un État démocratique, où tous les Bosniens se sentent protégés par l'état de droit. Il nous appartient d'aider ce pays par tous les moyens à se construire et à se développer.

M. Eick (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais, à l'instar de mes collègues, remercier le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine de son exposé complet et instructif.

L'Allemagne s'associe à la déclaration qui sera faite par l'observateur de l'Union européenne.

Dix-sept ans après une guerre dévastatrice qui a conduit la Bosnie-Herzégovine au bord de la violence et de la désintégration, la situation en matière de sécurité demeure calme et stable. Nous avions reconnu déjà cet état de fait lors de notre dernier débat, il y a six mois (voir S/PV.6659). À l'époque, cependant, le pays se trouvait dans une situation de paralysie politique.

Aujourd'hui, nous pouvons nous féliciter de certaines améliorations notables. Le processus politique dans le pays a pris concrètement de l'ampleur. Un nouveau gouvernement à la tête de l'État

a finalement été formé, plus de 15 mois après les élections. Avec un budget prévu pour 2011, le pays a commencé à retrouver sa capacité d'agir au niveau budgétaire. Les lois récentes relatives à l'aide de l'État et au recensement qui aura lieu en 2013 sont tout aussi importantes et sont des conditions préalables au processus d'adhésion à l'Union européenne. La décision sur la répartition des biens publics et militaires entre l'État et les entités a jeté les bases de la mise en œuvre du plan d'action pour l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'OTAN.

L'Allemagne félicite la Bosnie-Herzégovine et les dirigeants politiques d'avoir commencé à surmonter leurs divergences et à coopérer de manière constructive pour trouver des compromis. Toutefois, d'importants défis restent à relever. Le plus urgent est l'application tant attendue de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Sedjić et Finci* c. *Bosnie-Herzégovine* concernant le droit des minorités à se faire élire à la présidence bosnienne et à la chambre basse du Parlement. Un effort crédible à cet égard est la condition *sine qua non* de la prochaine étape vers l'adhésion à l'Union européenne, à savoir l'entrée en vigueur de l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne.

La Bosnie-Herzégovine doit rester fermement ancrée sur la voie de la réforme, ne serait-ce que pour rattraper ses voisins sur le chemin menant à l'Europe. La responsabilité incombe au premier chef aux dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine. Ils doivent accorder la priorité absolue aux intérêts de l'ensemble du pays et au bien-être de tous ses citoyens.

L'Union européenne a la réelle volonté politique et les instruments nécessaires pour aider la Bosnie-Herzégovine dans cette tâche. La démarche de l'Union européenne est fondée sur un concept clair et simple – pour pouvoir bénéficier de ce que l'Union européenne a à offrir, la Bosnie-Herzégovine doit assumer la responsabilité du processus de réforme globale qui mènera progressivement le pays vers l'adhésion. En se fondant sur cette approche, le Représentant spécial de l'Union européenne à Sarajevo a œuvré sans relâche pour faciliter les progrès au cours des derniers mois.

Un contrôle et une surveillance stricts et de grande ampleur par la communauté internationale étaient sans aucun doute nécessaires dans le passé. Cela n'a toutefois pas permis d'inciter les hommes politiques bosniens à chercher des solutions de compromis plutôt que de promouvoir leurs desseins nationalistes. L'Allemagne rend un hommage appuyé à l'indispensable contribution faite par le Haut-Représentant et son Bureau à la paix et à la stabilité en Bosnie-Herzégovine au cours des 17 années écoulées.

Cependant, le moment est venu de se concentrer sur des concepts et des instruments qui se sont montrés susceptibles de faire avancer les choses, plutôt que sur des visions dépassées. La perspective européenne occupe enfin une place centrale en Bosnie-Herzégovine; nous pouvons maintenant nous permettre de soulager le Bureau du Haut-Représentant des tâches qui sont accomplies par l'Union européenne et ses représentants sur le terrain.

Concernant la question de l'immunité de juridiction du personnel actuel et ancien du Bureau du Haut-Représentant, nous continuons d'être favorables à ce qu'une solution durable et globale soit trouvée à un moment donné.

Je voudrais terminer en soulignant une fois de plus notre attachement à une Bosnie-Herzégovine souveraine et unie jouissant de l'intégrité territoriale, contribuant à la paix et à la stabilité dans la région, et désireuse et capable de mener par elle-même le processus d'adhésion à l'Union européenne.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue au Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, et le remercier de son exposé, que nous avons écouté avec attention.

Nous sommes attachés à l'Accord de Dayton ainsi qu'à la défense et au maintien de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Nous pensons qu'il est crucial que les dirigeants politiques et la présence internationale s'attachent à reconnaître l'équilibre qu'offrent l'Accord de Dayton et les structures politiques qui en ont découlé. Nous sommes convaincus que toutes les parties à cet accord continueront d'apprécier les réalisations des 15 dernières années et de défendre l'Accord-cadre général pour la paix. Cet accord est un document vivant dont le sens a évolué en même temps que la Bosnie-Herzégovine.

Nous voulons faire quatre observations concernant le rapport de M. Inzko. Premièrement, nous sommes satisfaits que la formation du Gouvernement soit achevée, même avec 15 mois de retard. Il est évident que la reprise d'un dialogue politique est

fondamentale pour que des progrès tangibles soient réalisés. Pendant cette période de stagnation, la Bosnie-Herzégovine a souffert d'une instabilité non seulement politique, mais aussi économique. À cet égard, nous espérons que cette étape importante qu'est la formation du Gouvernement servira de base à des progrès institutionnels et permettra à la Bosnie-Herzégovine de devenir un pays stable, économiquement prospère et démocratique. Un exemple clair en est l'adoption récente en première lecture du budget de 2012, surtout que celui-ci alloue des ressources pour la tenue d'élections locales cette année et pour le premier recensement qui doit avoir lieu depuis 1991. Nous saluons la promulgation de la loi relative au recensement de 2013 concernant la population, les ménages et les logements en Bosnie-Herzégovine. Nous jugeons important de tenir compte du grand nombre de personnes qui ont été déplacées après la guerre.

Deuxièmement, l'adoption de l'accord du 9 mars sur l'application des principes relatifs aux biens de défense et aux biens d'État nous semble également positive. Cela facilitera sans nul doute la réalisation des cinq objectifs et des deux conditions nécessaires à la transition du Bureau du Haut-Représentant. Il faut profiter de la conjoncture politique actuelle, et à cette fin, nous encourageons toutes les parties à redoubler d'efforts. Nous croyons qu'à ce stade du règlement du conflit bosnien, le moment est venu de transférer les responsabilités de l'avenir de la Bosnie-Herzégovine aux Bosniens eux-mêmes.

Cela m'amène à mon troisième point, relatif au district de Brčko. Nous croyons comprendre que ceci est vital pour la stabilité de la Bosnie-Herzégovine. Nous attendons avec intérêt la prochaine réunion du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix la semaine prochaine. Il y a plusieurs questions à examiner, notamment l'adoption éventuelle d'une décision de mettre un terme à la supervision du district de Brčko. À cet égard, il faudra veiller à ce que les institutions locales fonctionnent de manière effective et permanente. Il faudra également maintenir le Tribunal arbitral créé par l'annexe 2 de l'Accord de paix pour régler tout différend concernant les importantes obligations contraignantes découlant de la décision arbitrale finale.

Quatrièmement, rappelons que l'Accord de paix de Dayton était censé laisser la place à une constitution permanente en Bosnie. Nous exhortons toutes les parties intéressées à porter de nouveau leurs efforts sur la réforme constitutionnelle. Son but est de mettre en place des structures étatiques solides et représentatives. Nous prenons note de la mise en place de la Commission conjointe intérimaire chargée de l'application de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme. Nous suivrons avec intérêt le lancement de cette importante entreprise.

Comme nous pouvons le voir, la paix et la stabilité en Bosnie-Herzégovine dépendent de divers facteurs. Le rapport (S/2012/307) présente le vingtième anniversaire de l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine et son admission à l'unanimité à l'Organisation des Nations Unies, comme l'occasion de réfléchir aux enseignements tirés et au chemin à parcourir. Il ne fait aucun doute que la situation est meilleure qu'il y a 20 ans, tant en Bosnie que dans la région. Le succès de notre mission dépendra du respect, de la part de toutes les parties, y compris la communauté internationale, de l'état de droit et des instruments juridiques qui étayent les structures politiques du pays.

M. Alzate (Colombie) (*parle en espagnol*) : La Colombie remercie le Haut-Représentant du Secrétaire général pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, pour son exposé clair et détaillé sur les événements récents relatifs à la mise en œuvre de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine. Nous tenons également à exprimer notre appui au travail qu'il a réalisé en vertu de l'annexe 10 de l'Accord.

Nous tenons encore une fois à réitérer notre appui à l'Accord de paix de Dayton et à ses annexes, lequel, à notre avis, a ouvert la voie à la paix et à la coexistence dans cette importante partie du monde. Nous notons avec satisfaction que ceci a donné lieu à un débat politique entre les parties qui a produit des progrès dans des domaines tels que la nomination du Conseil des ministres par la Chambre des représentants de Bosnie-Herzégovine le 10 février dernier. C'est, selon nous, l'esprit qui caractérise la voie d'une réconciliation et d'une paix durable.

Nous sommes bien conscients qu'il y a encore des progrès à faire dans d'autres domaines pour réaliser complètement les cinq objectifs et les deux conditions préalables à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. Un pas dans cette direction est l'accord conclu sur l'application des principes relatifs aux biens de défense et aux biens d'État, signé le 9 mars par les dirigeants des six partis politiques qui

constituent le Gouvernement de coalition, et ratifié par le Conseil des ministres le 21 mars. L'application de l'accord sur les biens de défense constitue un nouveau progrès de la Bosnie-Herzégovine vers sa pleine participation au Plan d'action pour l'adhésion à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, ce qui est indéniablement un objectif très important.

Il est toutefois regrettable qu'après plusieurs années et en dépit de l'appui de la communauté internationale, des entités territoriales qui défient les institutions et menacent l'exécution de l'Accord de paix continuent de prendre des initiatives politiques ou des mesures juridiques. Il est préoccupant de constater la remise en cause de l'ordre constitutionnel par de telles initiatives qui cherchent à abroger les lois sur la Cour d'État et le Bureau du Procureur de Bosnie-Herzégovine.

C'est pourquoi nous exhortons les parties à honorer leur engagement politique afin que leurs actes législatifs et administratifs soient en harmonie avec les institutions de l'État établies conformément à l'Accord-cadre général pour la paix, et à mettre fin aux actes législatifs et administratifs susceptibles d'affaiblir les institutions publiques, de faire double emploi ou d'empiéter sur leur juridiction, en tenant compte du fait que le renforcement des institutions et la consolidation de la paix incombent à l'ensemble du peuple et des autorités de Bosnie-Herzégovine.

Tout aussi préjudiciable est la rhétorique nationaliste utilisée par certains hauts fonctionnaires de ces mêmes entités, qui remet en cause l'intégrité territoriale et l'unité de la Bosnie-Herzégovine, laissant entendre l'éventualité d'une dissolution de l'État. Encore une fois, nous demandons d'éviter toute rhétorique agressive et nous engageons instamment les parties à œuvrer au renforcement des institutions et à un règlement politique de leurs divergences en préservant la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays.

Il y a également d'autres questions – les affaires macroéconomiques par exemple – qui, si elles ne sont pas le fait exclusif de la Bosnie-Herzégovine, exigent une attention particulière face à la détérioration de la situation financière, aux faibles perspectives de croissance, au taux de chômage élevé et aux problèmes sociaux liés aux difficultés de la situation économique. Face à ces défis, une mesure positive a été l'adoption d'un cadre budgétaire global pour la période 2012-2014 par le Conseil de politique budgétaire. Nous sommes convaincus que, par leur travail assidu et leur leadership, ses autorités pourront relever ces défis et les défis susmentionnés. Et nous les assurons que la Colombie, dans un esprit de coopération et d'amitié, soutiendra leurs désirs justes et mérités de paix et de prospérité.

M. Kumar (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais, tout d'abord, souhaiter la bienvenue au Conseil au Haut-Représentant, M. Valentin Inzko, et le remercier de son exposé détaillé et de son rapport sur la situation en Bosnie-Herzégovine (voir S/2012/307).

Il est satisfaisant de constater que des faits politiques encourageants sont survenus en Bosnie-Herzégovine au cours de la période considérée. Les parties sont parvenues à un accord général qui a facilité la formation d'un nouveau conseil des ministres après près de 15 mois de blocage consécutif aux élections d'octobre 2010. La présidence de la Bosnie-Herzégovine se réunit régulièrement et a pris un certain nombre de décisions en matière de politique étrangère afin de promouvoir l'intégration à terme du pays aux institutions euro-atlantiques.

Les progrès accomplis en vue de la création d'un cadre budgétaire global et l'adoption de deux grands textes législatifs en rapport à l'Union européenne, qui portent sur l'aide de l'État et le recensement, sont également louables. Il faut également se féliciter de l'accord devant permettre de débloquer la société publique de transport d'électricité.

La déclaration commune des Ministres des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, du Monténégro et de la Serbie concernant la coopération en matière de protection et de promotion des droits des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées doit constituer une mesure de confiance fondamentale. Cette coopération, qui permettra de promouvoir la coopération régionale, facilitera également la concrétisation des aspirations communes de ces pays à leur intégration aux institutions euro-atlantiques.

Nous avons noté qu'aucun des cinq objectifs et deux conditions préalables à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant n'a été rempli à ce jour. Cependant, nous sommes heureux que l'accord du 9 mars sur les biens militaires et publics laisse espérer un règlement acceptable et durable de la question de la répartition des biens, ce qui permettra de remplir deux des cinq objectifs et deux conditions. En outre, les progrès accomplis dans le cadre du débat en cours concernant

la supervision future du district de Brčko peuvent permettre de réaliser un autre des cinq objectifs.

Nous espérons que les parties bosniennes, dans un esprit de compromis et de maturité, vont continuer de s'attacher à régler les problèmes fiscaux afin que la tendance actuelle à la détérioration des perspectives économiques soit inversée et que le pays puisse retrouver le niveau de croissance élevé qui était le sien avant la récession.

Par leur présence continue en Bosnie-Herzégovine, les missions militaires de l'Union européenne et de l'OTAN jouent un rôle important en garantissant la sûreté et la sécurité de la population du pays, même lorsque la situation politique est tendue. Nous saluons ces efforts.

Comme nous l'avons souligné à l'occasion de séances précédentes du Conseil de sécurité, la Bosnie-Herzégovine est une expérience originale de construction d'une nation nouvelle sur les décombres d'une guerre civile subie par la population de l'ex-Yougoslavie au cours des années 90. Il n'est jamais facile d'édifier un pays pluriethnique, plurilingue, multiculturel et aux religions multiples. Les problèmes abordés dans le rapport et l'exposé du Haut-Représentant sont inévitables quand on édifie une nation constituée de populations de confessions, d'ethnies et de langues différentes. Notre expérience au cours des six dernières décennies nous a convaincus que, si dur et pénible que soit le chemin à suivre pour édifier une telle nation, le jeu en vaut la chandelle.

Pour régler les problèmes auxquels le peuple bosnien est confronté, il faudra faire preuve de patience et de détermination et être prêt à tenir compte des desiderata des uns et des autres. Les actions unilatérales, la suspicion mutuelle, les déclarations rhétoriques et les violations de l'Accord-cadre général pour la paix ne peuvent que vicier le climat politique et social et retarder la réalisation des objectifs du peuple. Nous demandons donc instamment aux dirigeants bosniens et à la communauté internationale de persévérer en dépit des problèmes rencontrés.

Pour terminer, je félicite sincèrement le Haut-Représentant, M. Inzko, des efforts qu'il déploie pour aider le peuple et les dirigeants bosniens à bâtir leur nation. Nous appuyons pleinement ses efforts.

M. Tatham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je souhaite à mon tour la bienvenue au Conseil de sécurité au Haut-Représentant, M. Inzko, et je le remercie de son rapport (voir S/2012/307). Le Royaume-Uni tient à exprimer sa gratitude au Haut-Représentant pour les efforts consciencieux et inlassables qu'il déploie aux fins de la mise en œuvre de l'Accord-cadre général pour la paix et de la promotion de la stabilité et la réforme en Bosnie-Herzégovine.

Nous nous félicitons de l'évaluation que fait le Haut-Représentant des événements récents, et nous nous félicitons comme lui des timides progrès accomplis par la Bosnie-Herzégovine sur la voie de son intégration à l'UE et à l'OTAN. En février, nous avons enfin assisté à la formation d'un nouveau gouvernement à la tête de l'État, sur la base des objectifs communs de l'accession à l'UE et de la stabilité économique. Nous avons rapidement constaté des résultats positifs avec l'adoption de lois relatives à l'aide de l'État et au recensement. Le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine va s'attacher en priorité à garantir l'entrée en vigueur de l'accord de stabilisation et d'association conclu avec l'Union européenne. Il espère également présenter une demande officielle d'admission à l'UE dès cette année. Ces deux objectifs sont réalisables si les critères restants sont remplis. Nous nous associons au Haut-Représentant pour encourager les dirigeants politiques à montrer leur détermination en mettant en place des réformes moyennant des efforts opiniâtres et des compromis.

Nous nous félicitons également des progrès accomplis vers la réalisation de certains des cinq objectifs et deux conditions préalables à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. Nous plaidons pour la pleine mise en œuvre des accords politiques relatifs à l'enregistrement des biens militaires et publics.

Comme l'a clairement indiqué le Haut-Représentant, le nouveau Gouvernement n'en est qu'à l'aube de son existence, et les progrès demeurent fragiles. Des promesses ont été faites et non tenues par le passé. Des signes continuent de montrer que certaines personnalités politiques font passer leurs programmes politiques nationalistes avant les besoins du pays et de ses citoyens. Les déclarations qui remettent en question la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, les références à la dissolution de l'État et les tentatives visant à appeler « États » les entités sont particulièrement préoccupantes. Ces déclarations sont inacceptables et vont à l'encontre des intérêts du peuple bosnien. Ces menaces sont un triste rappel de l'importance que continue de revêtir le rôle du Haut-Représentant

s'agissant de défendre l'Accord-cadre général pour la paix.

Nous prenons également note de l'aggravation des tensions liées aux élections municipales d'octobre, en particulier à Srebrenica et Mostar, et nous prions les dirigeants de tous les partis et groupes ethniques de s'abstenir de faire des déclarations qui créent des dissensions qui ne font qu'accroître les tensions, et de s'efforcer plutôt de servir les intérêts de tous et de promouvoir la réconciliation.

Vingt ans après le début de la guerre en Bosnie-Herzégovine, il importe de rappeler le terrible coût humain de cette guerre et de rendre hommage aux victimes. Néanmoins, nous devons également reconnaître que la Bosnie-Herzégovine a aujourd'hui de nombreuses raisons d'être fière et que, pour ce qui est de l'avenir, il est clair que 2012 est une année riche en possibilités pour le pays. Pour concrétiser ces possibilités, il importe de progresser d'urgence vers la mise en œuvre de l'arrêt rendu dans l'affaire *Sedjić et Finci* c. *Bosnie-Herzégovine*, et ce afin que l'accord de stabilisation et d'association conclu entre la Bosnie-Herzégovine et l'UE puisse entrer en vigueur.

Nous appuyons pleinement la stratégie de l'Union européenne pour la Bosnie-Herzégovine. Le Représentant spécial de l'Union européenne et Chef de la délégation de l'Union européenne, Peter Sørensen, a fait un excellent travail. Nous nous félicitons de la collaboration qu'il a établie avec le Haut-Représentant, M. Inzko. Il n'existe aucune raison pour que le Bureau du Haut-Représentant et l'UE ne puissent travailler ensemble de manière complémentaire, et tout prouve qu'ils doivent le faire.

L'Union européenne doit fournir les encouragements nécessaires pour faire progresser la Bosnie-Herzégovine et, en réponse à des progrès véritables, elle doit assumer progressivement un rôle de chef de file dans le pays, alors que le Bureau du Haut-Représentant doit progressivement réduire sa présence. Ce bureau conservera néanmoins un rôle crucial puisqu'il défendra l'Accord de Dayton jusqu'à ce que les cinq objectifs et deux conditions soient remplis. Dans l'intervalle, les pouvoirs exécutifs du Bureau demeurent une garantie capitale. Nous ne devons pas perdre patience ou précipiter des changements profonds.

Le Royaume-Uni appuie fermement l'évaluation du Haut-Représentant, M. Inzko, à savoir que le mandat exécutif de l'opération EUFOR Althea continue de fournir des garanties précieuses au peuple bosnien et qu'il joue un rôle central dans l'appui fourni à la Bosnie-Herzégovine dans les efforts qu'elle déploie pour maintenir des conditions de sécurité. Les garanties internationales contre l'instabilité demeurent des compléments essentiels à une forte présence de l'UE. Nous attendons avec impatience que le Conseil de sécurité reconduise le mandat exécutif de l'opération EUFOR Althea pour une année supplémentaire à l'automne.

M. Mbeou (Togo) : Je voudrais remercier le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, pour sa présentation du rapport semestriel sur l'évolution de la situation dans ce pays (voir S/2012/307).

C'est avec satisfaction que le Togo note les avancées politiques importantes réalisées en Bosnie-Herzégovine, notamment la formation, le 10 février 2012, d'un gouvernement central, plus de 16 mois après les élections générales d'octobre 2010.

C'était avec préoccupation que mon pays suivait l'impasse politique qui perdurait et ralentissait le fonctionnement normal des institutions de la Bosnie-Herzégovine, impasse qui avait notamment pour conséquence de freiner la mise en œuvre des obligations et engagements internes et internationaux de ce pays. Le compromis auquel sont parvenus les dirigeants politiques du pays est bien la preuve qu'avec la volonté politique, la Bosnie-Herzégovine est capable de relever les défis auxquels elle fait face. Les nombreuses actions entreprises par la Bosnie-Herzégovine, dont l'adoption de mesures relatives au processus d'intégration à l'Union européenne, témoignent qu'une nouvelle dynamique est à l'œuvre et mérite d'être accompagnée.

Mon pays voudrait également saluer les avancées réalisées par les responsables politiques pour atteindre les cinq objectifs et les deux conditions préalables à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant, et la signature, en mars dernier, d'un accord qui ouvre la voie à la résolution des questions liées à la propriété des biens de l'État et des armées. Nous espérons que les autorités compétentes, chacune à son niveau, prendront très rapidement les mesures appropriées pour la mise en œuvre de cet accord.

En outre, nous nous félicitons de la ratification, le 30 mars 2012, par la Bosnie-Herzégovine, de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Par cette

ratification, le pays s'engage à mener des investigations pour localiser les personnes disparues, à poursuivre en justice les responsables de cette disparition ainsi qu'à donner aux familles des disparus accès à une réparation pleine et entière, ce qui est une avancée considérable en faveur de la lutte contre l'impunité.

Ces réalisations majeures ne doivent pas nous faire ignorer d'autres obstacles et défis qui se dressent sur la voie de la construction d'un État pluriethnique véritablement fonctionnel. En effet, selon le rapport, la situation politique reste encore tendue entre les différentes communautés et les Accords de Dayton se heurtent à la volonté de certains dirigeants de renforcer l'autonomie de leur entité et d'aller à l'indépendance, si la conjoncture s'y prête, pendant que d'autres continuent de revendiquer la création d'une troisième entité à majorité croate.

À cet égard, le Togo déplore la tenue de discours nationalistes qui sapent les institutions de l'État central et les efforts de la communauté internationale en vue d'amener la paix et la stabilité dans ce pays et dans toute la région. Nous restons persuadés que seul le dialogue franc et sincère et la recherche du compromis peuvent conduire au règlement durable et définitif des différends. C'est pourquoi nous invitons tous les leaders politiques bosniens à se départir de toute solution unilatérale et communautariste, à combattre l'extrémisme ainsi que la haine religieuse et la violence qui participent à la déstabilisation du pays. De même, le Togo les exhorte à travailler ensemble afin d'adopter les réformes nécessaires qui doivent placer le pays sur la voie d'une plus grande intégration interne, voire régionale. Ce n'est qu'à ce prix qu'ils pourront assurer la paix et la prospérité à leurs citoyens.

Je voudrais terminer en exprimant le plein soutien de mon pays aux efforts du Haut-Représentant dans sa mission en Bosnie-Herzégovine et aux personnels civils et militaires qui œuvrent pour le respect des Accords de Dayton et la stabilité du pays.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous souhaitons la bienvenue au Haut-Représentant Inzko. Malheureusement, nous sommes tenus de constater que l'analyse de la situation qu'il a faite aujourd'hui et à de précédentes occasions n'est pas objective. Son analyse de la situation en Bosnie-Herzégovine reste entachée d'un préjugé très fort à l'encontre des dirigeants des Serbes de Bosnie.

Pour avoir une idée plus objective des processus en cours en Bosnie-Herzégovine, nous recommandons aux membres du Conseil de sécurité de lire également le septième rapport de la Republika Srpska au Conseil de sécurité, dans lequel l'attachement des Serbes de Bosnie au droit international et à l'esprit de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine est évident. Les éléments cités dans ce document démontrent clairement que Banja Luka a largement contribué aux progrès réalisés dans le pays, progrès dont fait état le rapport du Haut-Représentant (voir S/2012/307). Ils révèlent également qu'en comparaison avec la Fédération de Bosnie-Herzégovine, la Republika Srpska obtient de meilleurs résultats dans tous les domaines, aussi bien dans le secteur économique qu'en ce qui concerne la réconciliation interethnique et le respect des droits de l'homme.

Nous considérons que la tâche principale dont doit se charger la communauté internationale à l'étape actuelle du règlement de la situation en Bosnie-Herzégovine consiste à transférer la responsabilité de l'avenir du pays aux Bosniens eux-mêmes. En termes pratiques, cela signifie la fermeture du Bureau du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine et, à cette fin, l'application de la formule 5+2 établie par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix.

Nous constatons que, depuis plusieurs années déjà, la situation en Bosnie-Herzégovine est stable. Cela illustre également la maturité de l'État bosnien. Ces derniers mois, des progrès ont été réalisés dans le cadre du dialogue entre Bosniens. La mise en place d'institutions centrales en Bosnie-Herzégovine est achevée. Un compromis a été trouvé concernant le budget pour 2012. Les responsables politiques de la Bosnie-Herzégovine ont convenu des termes et d'un calendrier pour la répartition des biens, y compris les biens militaires, entre l'État et les entités. Le fait qu'ils aient convenu que la question de la propriété des biens publics est, fondamentalement, la condition principale restant à remplir au titre des cinq objectifs et deux conditions préalables à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant est particulièrement important.

Malgré les divergences de vues qui persistent, le dialogue avance. Cela prouve que les dirigeants bosniens peuvent trouver des compromis sur les problèmes actuels de manière autonome, sans intervention extérieure. Dans ce contexte, nous tenons à souligner que, par principe, la Fédération de Russie est opposée à l'ingérence de la communauté

internationale dans le processus de négociation interne bosnien. Tout appui extérieur à l'une des parties pourrait rompre l'équilibre politique précaire dans le pays. Cela vaut particulièrement pour les demandes faites par les dirigeants politiques bosniaques pour que la loi électorale soit amendée par une décision du Haut-Représentant, en passant outre les procédures établies par l'Accord de Dayton. Cette tentative vise à proroger les arrangements provisoires, afin de permettre à des citoyens qui ne vivent pas dans l'enclave de Srebrenica de voter aux élections municipales en octobre 2012.

Nous sommes fermement opposés à ce que le Haut-Représentant utilise ses « pouvoirs de Bonn » de manière arbitraire. Notre position de principe est que le recours à des mesures d'urgence ne se justifie que dans des cas exceptionnels où des violations flagrantes de l'Accord de paix de Dayton risquent de déstabiliser la situation en Bosnie-Herzégovine.

Nous pensons qu'il est réaliste d'envisager la fin du régime de supervision imposé dans le district de Brčko dans un proche avenir, ainsi que la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. Nous considérons que cette décision judicieuse doit être prise à la prochaine réunion du Comité directeur prévue les 22 et 23 mai.

À cet égard, nous jugeons inquiétante la demande adressée récemment par M. Izetbegović, Président en exercice de la présidence de la Bosnie-Herzégovine, aux pays membres du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix pour qu'aucune décision ne soit prise en mai concernant la fin de la supervision du district de Brčko, sous le prétexte spécieux que ce district ne serait pas en mesure de fonctionner de manière indépendante. Cette demande n'est acceptable ni sur la forme ni sur le fond. M. Izetbegović, en violation de l'Accord de paix de Dayton, a exprimé son opinion personnelle, qui ne correspond pas aux positions adoptées par les autres gouvernements des entités constitutives et ne va pas dans le sens du dialogue engagé avec la communauté internationale et entre Bosniens.

Nous considérons que le renforcement envisagé de la mission militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine est un pas vers la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la répartition des tâches entre le Haut-Représentant et le Représentant spécial de l'Union européenne. Nous sommes convaincus que le strict respect de leur mandat respectif est une condition nécessaire pour le succès des activités menées par ces deux présences internationales en Bosnie-Herzégovine. Nous estimons qu'ils ne doivent pas outrepasser les limites de leur mandat.

Nous reconnaissons qu'il est important d'intégrer les amendements nécessaires à la Constitution bosnienne, en application de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Sedjić et Finci* c. *Bosnie-Herzégovine.* Il est possible de parvenir à un compromis sur cette question. Nous estimons que les décisions sur les questions clefs du règlement en Bosnie-Herzégovine doivent être prises dans les instances internationales, telles que le Conseil de sécurité et le Conseil de mise en œuvre de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Azerbaïdjan.

Je tiens tout d'abord à remercier M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, d'avoir présenté le quarante et unième rapport sur l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine (voir S/2012/307).

L'Azerbaïdjan salue les progrès enregistrés au cours de la période considérée, y compris la reprise du dialogue politique et la conclusion d'un certain nombre d'accords d'importance par les responsables de six partis politiques. Au nombre des faits positifs figurent également les mesures importantes prises en vue de remplir les conditions nécessaires pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant.

En revanche, nous sommes préoccupés par un certain nombre de menaces qui continuent de peser sur l'Accord-cadre général pour la paix. L'Azerbaïdjan condamne tout acte visant à remettre en cause la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et toute tentative visant à revenir sur les réformes liées à l'application de l'Accord de paix.

Comme l'indique le Haut-Représentant dans son rapport, la coopération de la Bosnie-Herzégovine avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie est restée satisfaisante au cours de la période à l'examen.

La situation sociale et économique dans le pays demeure complexe. Toutefois, nous notons avec satisfaction que les indicateurs économiques pour 2011 ont fait apparaître des signes d'amélioration par rapport à 2010. Nous invitons toutes les factions politiques en Bosnie-Herzégovine à se concentrer sur

les priorités économiques et de développement du pays.

Nous prenons note avec satisfaction de la déclaration conjointe signée en novembre 2011 par les Ministres des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, du Monténégro et de la Serbie, dans laquelle ils s'engagent au nom de leurs gouvernements respectifs à coopérer de bonne foi en vue de protéger et de défendre les droits des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées, de mettre fin à leurs conditions de déplacés, et de leur permettre de vivre dans ces quatre pays comme citoyens à part entière. Il importe au plus haut point, à cet égard, de s'atteler et de remédier à tous les problèmes en suspens, en particulier ceux qui ont trait à la propriété, de façon que les droits inaliénables des rapatriés soient pleinement garantis et respectés.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne à présent la parole à S. E. M. Thomas Mayr-Harting.

M. Mayr-Harting (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Croatie, pays adhérent; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats; l'Albanie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; la Norvège, pays membre de l'Association européenne de libre-échange et de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova souscrivent à la présente déclaration.

Je m'associe aux autres orateurs pour souhaiter de nouveau la bienvenue au Conseil au Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko.

Nous nous félicitons des événements positifs qui ont caractérisé récemment la situation en Bosnie-Herzégovine et nous réaffirmons notre ferme appui à ce pays dans son évolution vers l'intégration européenne. Nous félicitons les autorités et les responsables politiques concernés des efforts concrets qu'ils ont déployés pour prendre des décisions dans un esprit de compromis. Après une période de stagnation prolongée, la perspective de l'intégration du pays à l'Union européenne a finalement commencé à dominer le calendrier politique. L'Union européenne se félicite de la formation d'un gouvernement à la tête de l'État, ainsi que de l'adoption de la loi sur l'aide publique et de la loi sur le recensement de la population. L'application rapide et efficace de ces lois contribuera non seulement à la progression de la Bosnie-Herzégovine vers l'adhésion à l'Union européenne, mais également à la paix, à la stabilité et à la prospérité du pays.

La dynamique actuelle en Bosnie-Herzégovine est positive et doit être maintenue. La Bosnie-Herzégovine doit en particulier mettre de toute urgence sa constitution en conformité avec la Convention européenne des droits de l'homme. L'application de l'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Sejdić et Finci* c. *Bosnie-Herzégovine* serait un facteur essentiel pour que l'Union européenne considère comme crédible une demande d'adhésion dans un avenir prévisible.

Entre autres objectifs, des réformes socioéconomiques s'imposent également d'urgence. À cet égard, nous attendons avec intérêt l'adoption du budget de l'État pour 2012 et du cadre budgétaire global pour la période 2012-2014, qui sont essentiels pour que le pays puisse élaborer des politiques axées sur la croissance, et recevoir et utiliser l'aide économique et financière internationale, y compris l'appui de taille fourni par l'Union européenne.

Par ailleurs, l'Union européenne salue et appuie les nouveaux progrès relatifs aux cinq objectifs à atteindre et aux deux conditions à remplir, conformément à l'accord de principe entre les dirigeants politiques sur les biens militaires et de l'État. L'Union européenne espère qu'à sa réunion prévue la semaine prochaine, le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix décidera de mettre fin à la supervision du district de Brčko. Il importe de souligner qu'il incombe au premier chef aux dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine de réaliser des progrès concrets et tangibles, afin de permettre de poursuivre la transformation de la présence internationale, y compris le Bureau du Haut-Représentant.

L'Union européenne se réjouit à la perspective de poursuivre les discussions avec la communauté internationale, dans l'enceinte appropriée, autour de la reconfiguration de la présence internationale, et notamment de la diminution de ses effectifs et de la délocalisation éventuelle du Bureau du Haut-Représentant. À cet égard, elle note les discussions en

cours sur le chevauchement des tâches du Bureau du Haut-Représentant et de l'Union européenne.

L'Union européenne a récemment renforcé son engagement et sa présence politique en Bosnie-Herzégovine afin d'aider le pays dans sa progression vers l'adhésion à l'Union européenne. Le nouveau Représentant spécial unique, Chef de la délégation de l'Union européenne, M. Peter Sørensen, qui est chargé des questions relatives à l'appui de l'Union européenne à la Bosnie-Herzégovine, renforce ses échanges avec les autorités et les responsables politiques du pays.

Les deux missions de gestion des crises sur le terrain témoignent également de l'engagement de l'Union européenne. Il s'agit, premièrement, de la Mission de police de l'Union européenne, qui arrivera à son terme à la fin du mois prochain et dont les tâches stratégiques restantes seront transférées au Représentant spécial de l'Union européenne et à un programme d'assistance technique. La deuxième mission est l'opération Althea de la Force de l'Union européenne (EUFOR), qui demeure un élément important de la stratégie globale de l'Union européenne pour la Bosnie-Herzégovine. L'opération Althea continue de concentrer ses efforts sur le renforcement des capacités et la formation, tout en maintenant un suivi de la situation, en même temps que des effectifs crédibles en attente pour le cas où elle serait appelée à aider à maintenir ou à rétablir la sécurité, comme le prévoit la résolution 2019 (2011).

La situation générale en Bosnie-Herzégovine sur le plan de la sécurité demeure stable. Il est important de maintenir la sécurité et la stabilité politique au cours de la prochaine période électorale. À cet égard, l'Union européenne encourage les représentants politiques de la Bosnie-Herzégovine à continuer d'agir dans un esprit de compromis et en faveur des intérêts à long terme du pays, et à s'abstenir de toute rhétorique de nature à diviser le pays et de toute mesure nuisant aux intérêts des citoyens.

Nous soutenons sans réserve l'autorité du Haut-Représentant et nous nous réjouissons de son étroite coopération avec le Représentant spécial de l'Union européenne. De plus, nous tenons à rappeler encore une fois, de la façon la plus claire, notre ferme attachement à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine en tant que pays souverain et uni.

La Bosnie-Herzégovine a fait du chemin depuis la fin de la guerre dans les années 90. Sa transformation continue vers une dépendance de moins en moins grande par rapport à la présence internationale et vers le statut de membre responsable et actif de la communauté internationale, comme l'illustre sa participation aux travaux du Conseil au cours de la période 2010-2011, est avant tout un processus pris en charge et dirigé par la Bosnie-Herzégovine. L'Union européenne continuera d'être à l'avant-garde de l'appui aux progrès de la Bosnie-Herzégovine vers la stabilité, la viabilité, la paix, dans un cadre pluriethnique et uni de coopération pacifique avec ses voisins et d'engagement irréversible sur la voie de l'adhésion à l'Union.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Serbie.

M. Starčević (Serbie) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir de voir le représentant d'un pays ami, l'Azerbaïdjan, assurer la présidence du Conseil de sécurité. Tout d'abord, je voudrais souhaiter la bienvenue au Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, et le remercier de son rapport (voir S/2012/307).

Je tiens également à indiquer que la République de Serbie a toujours respecté l'Accord de paix de Dayton en tant que fondement de la stabilité en Bosnie-Herzégovine et dans toute la région des Balkans occidentaux. La Serbie est attachée à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine et à la non-ingérence dans ses affaires intérieures. Nous appuierons tout accord sur le changement du système interne défini par l'Accord de Dayton tant que celui-ci fera l'objet d'un consensus entre les deux entités et les trois peuples constitutifs.

Nous nous attendons à ce que le processus de mise en place de tous les organes gouvernementaux de la Bosnie-Herzégovine, qui a récemment été mené à terme, apporte une contribution supplémentaire à la stabilisation en Bosnie-Herzégovine et contribue à une intégration plus rapide du pays à l'Union européenne.

La Serbie se félicite des décisions adoptées récemment en Bosnie-Herzégovine qu'elle considère comme des pas en avant importants sur la voie de l'intégration à l'Union européenne. Nous pensons que des encouragements supplémentaires et concrets de l'Union européenne sont nécessaires pour continuer de stabiliser la situation dans le pays.

Nous apprécions à sa juste valeur le fait que le Ministre des affaires étrangères, M. Zlatko Lagumdžija, ait choisi d'effectuer son premier voyage

à l'étranger à Belgrade, et nous nous en félicitons. Les deux pays ont, à cette occasion, réitéré l'importance qu'ils attachent aux relations bilatérales et exprimé leur désir de continuer de promouvoir l'amélioration de leurs relations et de leur coopération. Nous sommes disposés à continuer de promouvoir la coopération avec la Bosnie-Herzégovine dans le cadre des échanges d'expériences et pour s'aider mutuellement en matière d'intégration européenne afin d'atteindre notre objectif commun, à savoir l'intégration à la famille européenne des nations.

À notre avis, des règlements durables ne seront possibles que par la voie du dialogue et du compromis entre les deux entités et les trois peuples constitutifs. Nous pensons que la communauté internationale doit gérer la question des relations entre les trois peuples constitutifs avec la plus grande attention et en respectant scrupuleusement leurs intérêts. La Serbie encourage toutes les parties en Bosnie-Herzégovine à déployer des efforts supplémentaires pour trouver des solutions durables à toutes les questions non résolues.

Nous pensons qu'il est contreproductif de critiquer une des entités et de la qualifier d'anti-Dayton parce que les représentants du peuple de cette entité réagissent parfois avec vigueur à des situations qu'ils jugent préjudiciables aux droits de leur peuple. Dans ces situations, des analyses plus détaillées sont nécessaires pour trouver des solutions appropriées. L'exploitation de ces situations pour tenter de prendre des mesures potentiellement punitives ne contribuera certainement pas à créer un climat de confiance ni à améliorer le fonctionnement des institutions en Bosnie-Herzégovine.

La Serbie a montré qu'elle était tout à fait disposée à faire face à son passé et à contribuer à l'édification d'un avenir meilleur et au bien-être de la région. Elle a fait tout ce qui était nécessaire à cet égard. Selon nous, il faut engager des poursuites judiciaires pour tous les crimes de guerre commis sur le territoire de l'ex-Yougoslavie afin d'instaurer une stabilité et une réconciliation durables dans la région.

Nous pensons que des mesures doivent être prises en vue de fermer le Bureau du Haut-Représentant et de mettre fin aux pouvoirs qu'il tient de l'Accord de Bonn, les prétendus « pouvoirs de Bonn », car les représentants de tous les peuples et entités légitimement élus ont la capacité d'assumer la responsabilité d'une gestion indépendante des affaires de l'État.

La Serbie est en train de développer ses relations avec la Republika Srpska sur la base de l'Accord sur les relations bilatérales spéciales entre la République fédérale de Yougoslavie et la Republika Srpska, mais nous nous concentrons dans le même temps sur le resserrement des relations avec la Fédération de Bosnie-Herzégovine. En participant activement aux nombreuses initiatives régionales et en les présidant, la République de Serbie a confirmé son attachement à une coopération régionale. Une coopération fructueuse avec la Bosnie-Herzégovine dans le cadre du Processus de coopération d'Europe du Sud-Est, de l'Initiative de l'Europe centrale, du Conseil pour la coopération régionale, de l'Initiative pour la région adriatique et ionienne, entre autres, contribue au renforcement des relations de bon voisinage et à l'édification d'un avenir européen commun.

La Serbie est pleinement attachée à un règlement juste, global et durable du problème des réfugiés. Nous nous félicitons donc de la remarquable organisation de la Conférence internationale des donateurs en faveur de solutions durables pour les réfugiés et les personnes déplacées, organisée le 24 avril à Sarajevo. La Conférence a répondu aux attentes de tous les participants et est un excellent exemple de la bonne coopération entre les quatre pays de la région – la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Monténégro et la Serbie – qui a permis de trouver des solutions durables aux problèmes de logement des réfugiés les plus vulnérables, avec l'assistance des organisations internationales et de la communauté de donateurs. Cela contribuera de toute évidence à la promotion des relations de bon voisinage et à l'instauration d'une stabilité et d'une réconciliation durables dans la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Vilović (Croatie) (*parle en anglais*) : Je voudrais souhaiter la bienvenue à M. Valentin Inzko, Haut-Représentant de la Bosnie-Herzégovine, et le remercier de son exposé et de son rapport (voir S/2012/307). La Croatie s'associe à la déclaration de l'Union européenne, mais je voudrais faire une déclaration à titre national également.

En réfléchissant aux six mois écoulés depuis le dernier rapport du Haut-Représentant (voir S/2011/682), notre conclusion générale est que, bien qu'il y ait des motifs d'inquiétude quant à la cadence des progrès des processus politiques et économiques

importants en Bosnie-Herzégovine, il y a également des faits nouveaux importants et encourageants.

La réunion des six partis politiques à Banja Luka le 9 mars a produit des résultats politiques tangibles en ce qui concerne la répartition des biens militaires et publics. La Croatie considère l'accord sur les principes à suivre pour régler les problèmes de répartition des biens comme un signe de la volonté politique des parties et de leur attachement aux processus d'intégration euro-atlantique. Nous voyons dans cette avancée un message encourageant envoyé à l'Alliance de l'Atlantique Nord dans la perspective de son prochain sommet de Chicago. La Croatie est convaincue qu'il importe au plus haut point d'adopter une position claire quant à l'admission à l'OTAN pour encourager la Bosnie-Herzégovine. Dans le même temps, les conséquences positives ou négatives de la stabilité de la Bosnie-Herzégovine pour la région de l'Europe du Sud-Est et au-delà ne doivent pas être sous-estimées.

Les six partis de la coalition au pouvoir au niveau de l'État ont également débattu le 9 mars des changements constitutionnels qui doivent être apportés afin d'assurer le respect du verdict de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Sejdić et Finci* c. *Bosnie-Herzégovine*. Malgré l'absence de résultats concrets, nous pouvons admettre que les dirigeants ont reconnu l'importance de la question et sont parvenus à se mettre d'accord sur les principes fondamentaux qui doivent être respectés. Nous espérons que la réunion de demain à Mostar produira des résultats concrets. Un accord sur des changements constitutionnels qui s'attaquerait aux défaillances du système électoral recensées apporterait une contribution importante à la stabilité politique de la Bosnie-Herzégovine.

Les progrès enregistrés le 9 mars, bien que limités, donnent un nouvel élan, et la communauté internationale doit vigoureusement encourager la Bosnie-Herzégovine à poursuivre ses efforts et son engagement. Nous sommes convaincus que cet encouragement doit prendre la forme d'une attention et d'un appui constants, surtout dans le cadre du processus d'intégration euro-atlantique, étant donné que cette voie fournit le meilleur cadre pour le renforcement des institutions, de l'état de droit international humanitaire et de la vie démocratique elle-même. Le processus d'intégration doit tenir compte de toutes les particularités de la Bosnie-Herzégovine et respecter le principe fondamental de l'existence politique du pays, à savoir l'égalité des trois peuples constitutifs et de tous les citoyens. Des personnalités politiques bosniennes, ainsi que les représentants de la communauté internationale, ont reconnu que les Croates, l'un des trois peuples constitutifs de la Bosnie-Herzégovine, ne jouissent pas des mêmes droits institutionnels que les deux autres, et ont exprimé leur volonté d'œuvrer à l'élaboration de solutions qui régleraient cette situation.

Nous appuyons vigoureusement toutes les avancées permettant à tous les citoyens de Bosnie-Herzégovine de se sentir protégés et respectés de la même manière sur tout le territoire. Nous sommes particulièrement favorables à de nouveaux efforts pour stimuler le processus de retour des réfugiés dans leurs foyers d'avant guerre. Malheureusement, le climat qui règne sur la scène publique et le langage qui y est tenu, notamment les appels au séparatisme ou à toute forme d'extrémisme, demeurent une source de préoccupation. Un tel langage ne saurait être toléré et la communauté internationale devrait être très claire sur ce point.

Nous sommes également préoccupés par le piètre fonctionnement des institutions et le manque de coordination entre les deux entités, alors que des institutions pleinement fonctionnelles et une bonne coordination sont des conditions indispensables pour faire avancer le processus d'intégration à l'Union européenne. La Croatie est résolument en faveur d'une présence plus robuste de la mission de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine et elle appuie énergiquement tous les efforts contribuant à une meilleure harmonisation des lois et pratiques à l'intérieur de la Bosnie-Herzégovine et avec l'Union européenne.

La Croatie et la Bosnie-Herzégovine sont deux pays voisins et amis, qui entretiennent d'importantes relations commerciales et possèdent une longue frontière commune qui deviendra bientôt la plus longue frontière extérieure de l'Union européenne. Ces derniers mois, les contacts politiques entre nos deux pays se sont multipliés, allant des réunions que le Président croate, Ivo Josipović, a organisées avec ses homologues à la première visite officielle en Bosnie-Herzégovine du nouveau Premier Ministre croate Zoran Milanović en février, laquelle a été suivie par des réunions de travail directes au niveau des ministères d'exécution. Dans tous les échanges bilatéraux, les responsables croates ont appelé, dans un esprit de coopération constructive, à une meilleure coordination des efforts de l'Union européenne et à un

appui accru à ceux-ci, en vue d'aider la Bosnie-Herzégovine à atteindre les normes européennes et à trouver les moyens d'atténuer les éventuelles répercussions négatives sur l'économie et la société bosniennes de l'entrée prochaine de la Croatie dans l'Union européenne.

Notre propre expérience nous a appris que le processus d'intégration européenne va de pair avec le processus de renforcement des institutions, et nous sommes sûrs qu'il renforcera la stabilité et la cohésion de la Bosnie-Herzégovine. La Croatie a déjà commencé à faire profiter les dirigeants, l'administration publique et les citoyens de Bosnie-Herzégovine de son savoir-faire sans pareil. Dans cet objectif, nous avons proposé à la Bosnie-Herzégovine un traité sur le partenariat euro-atlantique qui couvre de nombreux domaines de coopération. Pour bon nombre des activités concernées, la Croatie et la Bosnie-Herzégovine auront besoin d'un appui et d'une collaboration plus vastes.

En guise de conclusion, je voudrais souligner que la Bosnie-Herzégovine est un pays à l'histoire chargée et au système politique complexe. Elle requiert assurément l'attention et le soutien continus de la communauté internationale. Toutefois, la Croatie souhaite non pas assumer un rôle de mentor, mais plutôt encourager le processus démocratique à se développer de l'intérieur, car c'est là le seul moyen d'atteindre une stabilité et une prospérité durables en Bosnie-Herzégovine ainsi que dans la région de l'Europe du Sud-Est.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 55.